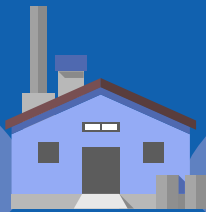


Des formations de proximité pour les professionnels de l'immobilier

| **Programme 2021** *(mai à décembre)*

| TAUX de SATISFACTION CLIENT 2020 : 95%



SOLUCCIO
Compétitivité

Les offres



Formations pour les professionnels de l'immobilier 2021

La CCI Charente propose un programme de formations concrètes et actuelles aux professionnels de l'immobilier, qu'ils soient dirigeants, salariés ou agents commerciaux.

Ces formations se déroulent en Charente, à Angoulême ou à Cognac, en fonction de la localisation des participants.

>>> LES BAUX D'HABITATION

Objectifs :

- effectuer la découverte du bien
- déterminer le régime juridique du bien en concertation avec le bailleur
- définir les conditions de la location
- instrumentaliser la relation bailleur / locataire

>>> REALISER ET MONTER UNE VIDEO

Objectifs :

- produire des vidéos de qualité (exposition, mise au point, cadrage, un son de qualité)
- savoir quel matériel utiliser et accessoires utiles pour produire des vidéos de qualité
- la préparation du tournage : script, matériel nécessaire, choix environnement
- savoir régler son appareil photo ou téléphone, cadrer et gérer le son
- savoir réaliser un montage vidéo, exporter et mettre en ligne sur les réseaux sociaux

>>> L'URBANISME

Objectifs :

- maîtriser les fondamentaux du Code de l'urbanisme pour valoriser toute opération immobilière et d'aménagement
- analyser concrètement les règles, les documents et les autorisations d'urbanisme en intégrant les dernières dispositions législatives et jurisprudentielles (Grenelle II, réforme de la fiscalité et de l'urbanisme, loi Alur, loi Macron)

Dates proposées : 25/05

Durée : 7h

Coût : 300€

Dates proposées : 02/06

Durée : 7h

Coût : 350€

Dates proposées : 14 & 21/06

Durée : 14h

Coût : 700€



>>> LES BAUX PROFESSIONNELS ET BAUX COMMERCIAUX

Objectifs :

- déterminer usage et régime juridique du bail professionnel et du bail commercial
- maîtriser le régime légal appliqué aux locaux professionnels et aux locaux commerciaux
- circonscrire la sphère d'autonomie des parties au contrat de bail
- négocier le contenu du bail

Dates proposées : 15/06

Durée : 7h

Coût : 300€

>>> LE SURENDETTEMENT : ASPECTS JURIDIQUES & PRATIQUES

Objectifs :

- appréhender les procédures de surendettement
- agir efficacement face à un client en situation de surendettement

Dates proposées : 21/06

Durée : 7h

Coût : 300€

>>> LES FONDAMENTAUX DU DIGITAL, DES RESEAUX SOCIAUX ET DE L'E-REPUTATION

Objectifs :

- mesurer les enjeux des usages du digital et des médias sociaux par les clients
- se familiariser avec les réseaux sociaux et leur mode de fonctionnement
- acquérir les fondamentaux et mesurer l'importance de l'e-réputation



Dates proposées : 28/06 & 05/07

Durée : 14h

Coût : 600€

STRATEGIE DE COMMUNICATION SUR LE WEB

Objectifs :

- connaître les fondamentaux de la communication
- choisir une documentation adaptée en fonction de la cible visée
- rédiger pour mieux délivrer son message
- concevoir ses premiers outils de communication digitale

Dates proposées : 13, 20 & 27/09

Durée : 21h

Coût : 1 050€

LA VENTE EN VIAGER

Objectifs :

- développement de nouvelles compétences par l'appréhension des notions-clés dans la vente en viager
- maîtriser les conditions propres du viager en vue d'une commercialisation de ce type de bien
- investir ce domaine d'activité particulier avec compétence dans un esprit compétitif par rapport au marché immobilier classique
- offrir aux parties la perspective d'une telle vente en vue de répondre à leurs préoccupations et besoins

Dates proposées : 20/09

Durée : 7h

Coût : 300€

DÉCOUVRIR SES FACTEURS DE MOTIVATION POUR MIEUX VENDRE

Objectifs :

- appréhender les valeurs, les facteurs de motivation et les comportements
- apprendre à mieux se connaître et s'apprécier et à mieux connaître les autres
- prendre conscience des différences chez les individus
- faire évoluer son mode de vente en fonction de son comportement et de celui du client

Dates proposées : 25/10 & 22/11

Durée : 14h

Coût : 850€

CONFORMITE ET MODERNISATION DE L'AGENCE

Objectifs :

- acquérir les évolutions réglementaires
- mettre en place l'acte électronique
- se mettre en conformité

Dates proposées : 14, 15/10

Durée : 14h

Coût : 700€

REFORME DU DROIT DE LA LOCATION ET DE LA COPROPRIÉTÉ

Objectifs :

- se mettre à jour des réformes légales et réglementaires majeures applicables à la gestion des monos et des copropriétés
- vérifier la légalité des documents contractuels au regard desdites réformes
- dresser la check list des modifications à opérer

Dates proposées : 22/11

Durée : 7h

Coût : 300€

TRANSITION ENERGETIQUE

Objectifs :

- connaître la législation
- maîtriser les enjeux
- l'analyse énergétique et environnementale
- l'état dans les transitions énergétiques

Dates proposées : 16, 17/12

Durée : 14h

Coût : 700€



Comment financer votre formation?

Votre code APE détermine l'OPCO qui gère votre budget de formation.

Les services de la CCI Charente proposent un accompagnement gratuit à la mise en place du dossier de demande de prise en charge de votre formation.



>>> VOUS ETES SALARIE

Pour le secteur de l'immobilier :

- **L'OPCOEP** : l'OPCO (Opérateur de Compétences) qui a été désigné par la branche professionnelle des salariés du particulier employeur (CEFI : Commission paritaire composée des représentants employeur FEPEM et salariés CFDT, CFTC, CGT, FGTA-FO) pour collecter la contribution patronale Formation professionnelle (incluse dans les charges sociales patronales) en vue de financer les actions de formation organisées au bénéfice des salariés de la branche.

>>> VOUS ETES DIRIGEANT NON SALARIE OU AGENT INDEPENDANT

Vous trouverez l'information sur votre Attestation de Contribution à la formation professionnelle disponible dans votre espace personnel. Cette attestation vous est par ailleurs adressée annuellement.

- **L'AGEFICE (Association de gestion du financement de la formation des chefs d'entreprise)** : le fonds d'assurance formation compétent pour le financement des actions de formation des commerçants et dirigeants (et/ou leurs conjoints collaborateurs / conjoints associés) non-salariés du commerce, de l'industrie et des services ;
- **Le FIF PL (Fonds Interprofessionnel de Formation des Professionnels Libéraux)** : les ressortissants du FIF PL sont les travailleurs indépendants, membres des professions libérales (à l'exception des médecins), qui exercent en entreprise individuelle ou en qualité de gérant majoritaire (TNS). Ils doivent être inscrits à l'URSAFF en tant que travailleur indépendant, ne pas être inscrits au Répertoire des Métiers, et être enregistrés sous un code NAF dépendant du FIF PL.

>>> DES FORMATIONS DE PROXIMITE POUR LES PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER

>>> FORMATION :

Depuis le 1er avril 2016, date d'entrée en application du Décret n°2016-73 du 18 février 2016 relatif à l'obligation de formation des professionnels de l'immobilier, ces derniers ne peuvent plus obtenir le renouvellement de leur autorisation d'exercer, quel que soit leur statut (dirigeant, collaborateur salarié ou encore agent commercial indépendant) s'ils ne produisent pas la preuve qu'ils ont suivi au moins 6 jours de formation dans les 3 dernières années.

>>> FORMALITES :

Depuis le 1er juillet 2015, les CCI sont devenues autorités compétentes pour délivrer :

>> les cartes professionnelles pour les activités immobilières (agent immobilier, syndic de copropriété, administrateur de biens, marchands de listes...)

>> les récépissés de déclaration préalable d'ouverture d'établissement secondaire

>> les attestations collaborateurs

Le décret n°2015-702 du 19 juin 2015, paru au journal officiel du 21 juin 2015, fixe la composition du dossier à fournir et précise que les demandes sont présentées et adressées au président de la Chambre de Commerce et d'Industrie territorialement compétent.

Un fichier national des cartes professionnelles et des déclarations préalables d'activité a été créé. Il est alimenté par les CCI et consultable par toute personne intéressée sur www.professionnels-immobilier.fr



CCI CHARENTE

Retrouvez l'ensemble des informations concernant les activités immobilières (formalités & formation) sur notre site : www.charente.cci.fr

Contact et inscription pour les formations :

CCI ENTREPRENDRE - Angoulême



Frédérique Vigneron - fvigneron@charente.cci.fr - Tel. 05.45.20.55.23

Anaïs Chataignier - achataignier@charente.cci.fr - Tel. 05.45.20.55.67

Vous pouvez compléter le bulletin d'inscription disponible en ligne sur le site

www.charente.cci.fr et le transmettre par courrier postal à cette adresse :

CCI Charente - A Frédérique Vigneron, 27, Place Bouillaud, CS 12124, 16021 Angoulême Cedex

Contact pour les formalités «activités immobilières» :

CFE (Centre de Formalités des Entreprises) - Angoulême

Tel : 05 45 20 55 55 - cfeangouleme@charente.cci.fr

CCI Charente

> 27, Place Bouillaud, CS 12124, 16021 Angoulême Cedex - 05 45 20 55 55 - contactangouleme@charente.cci.fr

> 23, rue du Port, CS 10008, 16121 Cognac Cedex - 05 45 36 32 32 - contactcognac@charente.cci.fr

www.charente.cci.fr

Retrouvez la CCI Charente sur les réseaux sociaux

